

**DEMANDE DE TRAVAIL A TEMPS PARTIEL
OU DE REPRISE A TEMPS COMPLET
ANNEE SCOLAIRE 2017 – 2018
A RETOURNER AVANT LE 17 MARS 2017**

DRHVE

Nom d'usage : Nom patronymique :

Prénom : Date de naissance :

Numéro de téléphone : Adresse électronique :

Affectation en 2016-2017 :

Titulaire du poste OUI NON

- Je souhaite participer au mouvement 2017
 Je ne participerai pas au mouvement 2017

J'ai l'honneur de solliciter pour l'année scolaire 2017-2018

UNE REPRISE A TEMPS COMPLET

LE BENEFICE D'UN TEMPS PARTIEL

Nota : la quotité exacte de temps partiel fera l'objet d'un calcul ultérieur qui vous sera communiqué, en lien avec l'organisation du temps scolaire.

Sur AUTORISATION :

- 50 % 50 % annualisés 3 demi-journées 2 demi-journées
 Avec surcotisation (1) Sans surcotisation
Jour(s) non travaillé(s) souhaité(s) :

De DROIT :

1 - Pour élever un enfant de moins de 3 ans ou pendant les 3 ans suivant l'arrivée au foyer d'un enfant adopté. Cette période est prise en compte gratuitement pour la liquidation de la retraite pour l'enfant ouvrant droit (**préciser sa date de naissance ou d'adoption**) :

- 50 % 3 demi-journées 2 demi-journées 80 %
 50 % annualisés
Jour(s) non travaillé(s) souhaité(s) :

Si fin de droit au cours de l'année scolaire, préciser (date anniversaire des 3 ans de l'enfant) :

- Maintien à temps partiel (avec la même quotité obligatoirement)
 Reprise à temps complet

2 - Pour donner des soins au conjoint, à un enfant à charge ou à un ascendant (temps partiel hebdomadaire) :

- 50 % 3 demi-journées 2 demi-journées 80 %
 Avec surcotisation (1) Sans surcotisation
Jour(s) non travaillé(s) souhaité(s) :

(1) Je suis informé(e) que le temps partiel sur autorisation ou de droit pour donner des soins peut être comptabilisé, sur demande, comme une période de travail à temps plein, dans la limite de 4 trimestres (ou 8 pour les personnes handicapées) pour la liquidation des droits à pension, sous réserve d'une surcotisation. En cochant cette case, je m'engage à acquitter cette surcotisation.

NB : Dans l'hypothèse d'un temps partiel de droit à 80%, je m'engage à assurer un complément de service, à concurrence de 5 journées maximum sur l'année scolaire, comme remplaçant en dehors de mon école, calculé en fonction du rythme scolaire applicable à mon poste.

Date et signature de l'intéressé(e)